



TERRITOIRE, LA SUITE

QUELLE PLANIFICATION CANTONALE POUR DEMAIN ?



Le monde change, la société évolue de manière forte. Pensons au réchauffement climatique, à la transition écologique nécessaire pour l'accompagner, à la numérisation à large échelle de notre économie, aux défis sociaux, économiques ou encore sanitaires.

Dans ce contexte mouvant, le territoire cantonal est mis à l'épreuve : comment valoriser la nature et le paysage, répondre aux besoins de mobilité, de logement, réserver des îlots de fraîcheur en ville, concilier le patrimoine et la réalisation de nouveaux quartiers pour répondre aux besoins de la population ?

L'office de l'urbanisme initie la démarche « Territoire, la suite » pour réfléchir collectivement à l'orientation que doit prendre la planification directrice cantonale compte tenu de ces nouveaux enjeux et de leur impact sur le territoire : il s'agit d'entreprendre la révision du plan directeur cantonal (PDCn) avec comme nouvel horizon de planification 2050. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Grand Genève) sera par ailleurs étroitement associé.

La réflexion doit permettre de positionner le plan directeur cantonal comme un véhicule puissant pour réussir la transition écologique.

TERRITOIRE, LA SUITE

PHASE 1: JANV. 2020 – AOÛT 2021 PRÉPARATION DE LA RÉVISION



PRÉPARATION DE LA RÉVISION

La démarche « Territoire, la suite » débute par une première phase dédiée à la préparation de la révision. Elle vise à prendre la mesure de l'évolution du contexte et à déterminer les incidences sur la suite de la planification cantonale.

OBJECTIFS

1. Mettre en discussion les constats et les enjeux actuels, avec les acteurs internes et externes à l'Etat, dans la perspective d'une redéfinition de la vision pour l'évolution du territoire genevois et du Grand Genève.
2. Tirer les enseignements des démarches prospectives en cours.
3. Repenser l'outil plan directeur cantonal afin de l'adapter à l'évolution du contexte.
4. Évaluer l'atteinte des objectifs du plan directeur cantonal depuis son entrée en vigueur et les réorientations nécessaires.
5. Définir une stratégie pour la révision comprenant également la dimension organisationnelle et participative.
6. Créer un consensus et une dynamique autour de cette démarche.

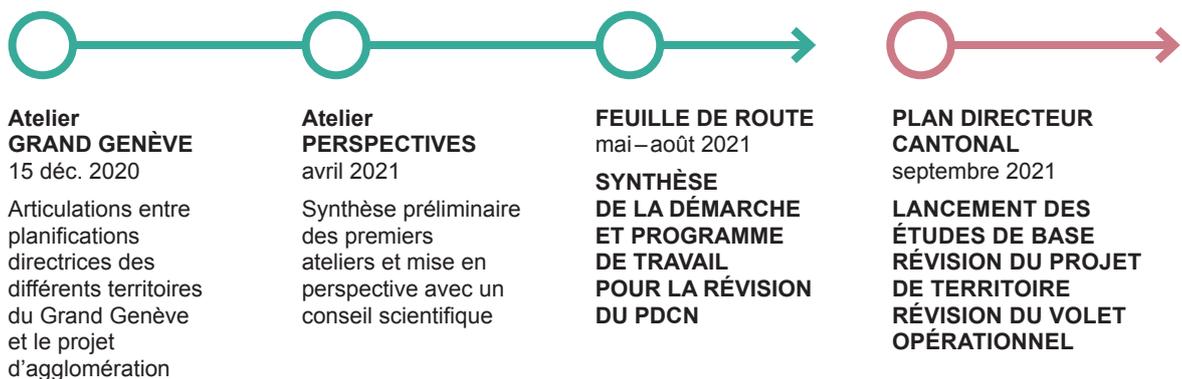
RÉSULTATS

À l'issue de la phase 1, une feuille de route comprenant un programme de travail pour la révision du PDCn sera adoptée. Elle regroupera les enseignements des réflexions engagées dans le cadre de la première phase de la démarche « Territoire, la suite ».

DÉMARCHES PROSPECTIVES

Les démarches suivantes ont eu lieu, ou sont en cours, et il s'agit de valoriser ce travail :

- Megatrends, COTER (Confédération), mai 2020
- Étude exploratoire sur la neutralité carbone à Genève en 2050, Unil, SCDD, mars 2020
- Plan climat cantonal, Etat de Genève, en cours de renforcement
- Genève 2050 – Etat de Genève, en cours
- Visions prospectives pour le Grand Genève. Habiter la ville-paysage du XX^e siècle, Fondation Brailard, en cours
- Quartiers et territoires durables État de Genève, en cours
- Les Rencontres du développement État de Genève, 24 – 28 septembre 2020



CONCERTATION

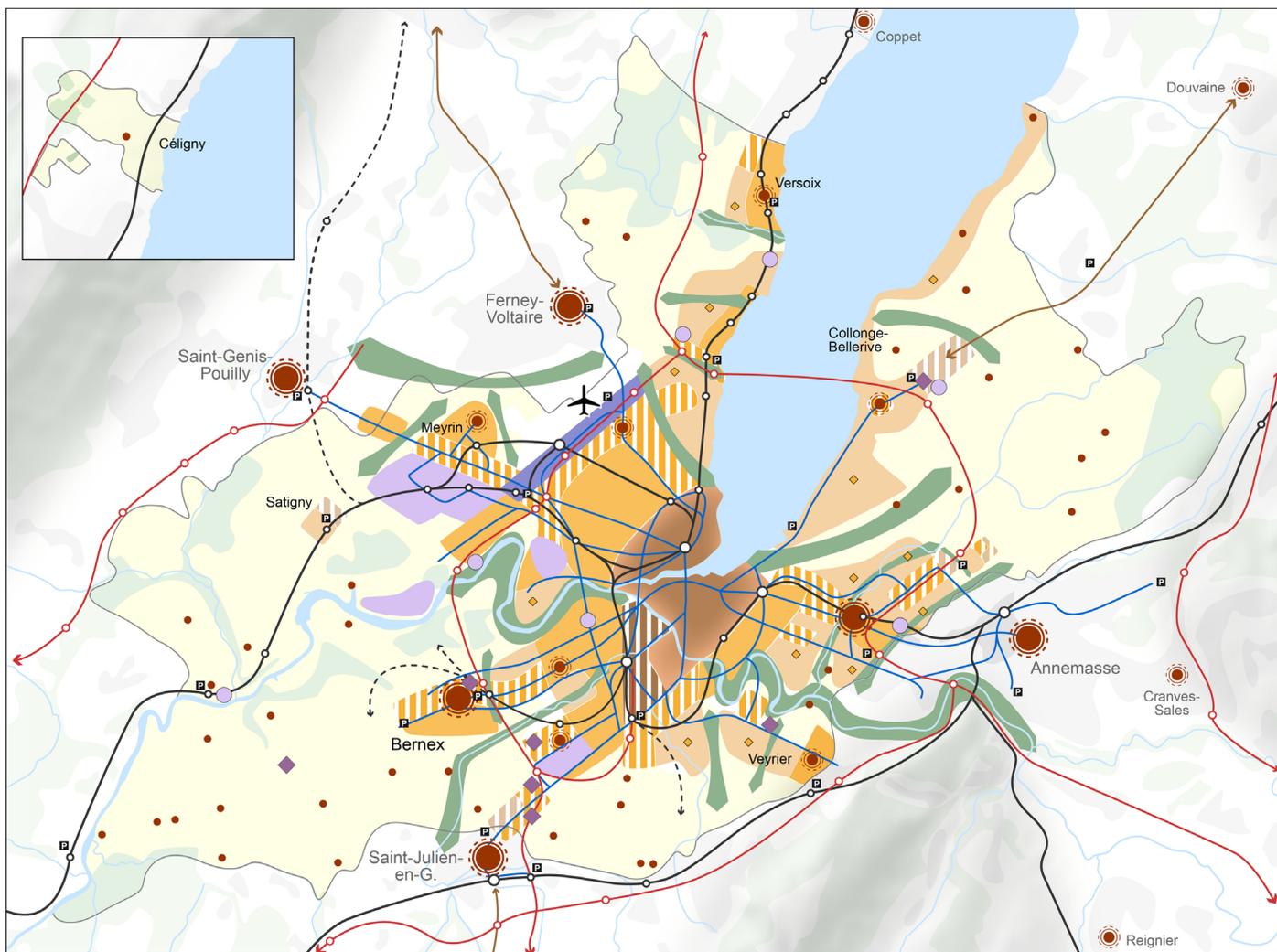
PHASE 1 – Elle se déroule principalement à l'interne de l'État, au sein des services de l'administration en lien avec le territoire, et avec les partenaires suivants :

- les communes et l'Association des communes genevoises (ACG)
- la Commission d'urbanisme (CU) et la Commission de l'aménagement du territoire (CAT)
- les associations professionnelles et à but non lucratif
- les milieux académiques.

PHASE 2 – Elle s'ouvrira à d'autres acteurs et notamment à la population, avec la mise en place d'un processus de participation spécifique. Un **conseil scientifique externe** accompagne l'ensemble de la démarche et intervient à plusieurs moments-clés du processus.



Atelier CONSTATS du 16 sept. 2020 au Pavillon Sicli



Plan directeur cantonal 2030 : synthèse du concept
10 avril 2019

PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030

3 DOCUMENTS

- Envie : brochure grand public
- Concept : volet stratégique
- Schéma : volet opérationnel

ADOPTION

- En 2013 par le Grand Conseil
- En 2015 par la Confédération, avec des réserves

PREMIÈRE MISE À JOUR

- Adoption par le Conseil d'État en avril 2019
- Approbation par la Confédération en janvier 2021

PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2050

- Réflexion initiée en 2020 – phase 1
- Lancement de la révision en 2021 – phase 2